

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 27 mai 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir du 9), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN Franois : M. Emile BOURGEOIS La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI Miserey-Salines : M. Marcel FELT Nancray : M. Vincent FIETIER **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND Mamirolle : M. Daniel HUOT **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Benoit VUILLEMIN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Venise : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Damien HUGUET, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Devecey : M. Michel JASSEY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques ADRIANSEN

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. BENEDETTO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à J.E. LAFARGE, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à A. POULIN, J. CHETTOUH à S. COUDRY, M. ETEVENARD à F. PRESSE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à C. DEVESA, P.C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à C. VARET, M. LEMERCIER à L. FAGAUT, J.E. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à S. COUDRY, M.T. MICHEL à B. CYPRIANI, Y. POUJET à M. ZEHAF, J.H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, A. TERZO à S.GHARET, S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à C. VARET, D. PAINEAU à J. ADRIANSEN, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à P. AYACHE, G. GAVIGNET à C. BARTHELET, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. JASSEY à G. ORY, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à F. LAIDIE, H. BERMOND à H. ASTRIC-ANSART, C. LINDECKER à V. FIETIER, D. HUOT à V. FIETIER, S. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, P. CONTOZ à J.P. JANNIN, L. BERNARD, à P. SIMONIN, J.M. CAYUELA à J.P. JANNIN, C.MAIRE à F. GALLIOU, A. OLSZAK à P. CHANEY, N. DUSSAUCY à J.P. MICHAUD, J. KRIEGER à C. MAGNIN-FEYSOT, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à A. VIGNOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.M. JOUFFROY à Y. MAURICE, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005650

Rapport n°10 - Projet de Grande bibliothèque - Marché de maîtrise d'oeuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant N° 1

**Projet de Grande Bibliothèque –
Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération -
Autorisation de signature d'un avenant n°1**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « AP/CP Grande Bibliothèque »	Montant de l'AP : 55 769 K€ en dépenses Montant du CP 2021 : 3 000 K€ en dépenses Montant de l'opération sur la période : avenant n°1 de 526 362 € HT

Résumé :

Grand Besançon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des études préalables à la construction de la future Grande Bibliothèque, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté. Dans ce cadre, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement constitué autour de l'agence GUEDOT (mandataire), portant sur une mission complète, pour un montant de 6,23 M € TTC et avec un coût des travaux fixé à hauteur de 29,5 M € HT (valeur 2019).

L'estimation financière des travaux ayant été revalorisée, le forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre doit évoluer en conséquence à partir de la mission Avant Projet Définif (APD).

I. Rappel du contexte de l'opération

Lors de ses séances des 24 mai et 12 octobre 2018, le Conseil Communautaire a successivement déclaré d'intérêt communautaire l'opération de la future Grande Bibliothèque et décide de lancer les études correspondantes, entre autre par l'intermédiaire d'un concours de maîtrise d'œuvre.

La future Grande Bibliothèque regroupera la bibliothèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences Humaines. Elle sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage conjointe de Grand Besançon Métropole et de l'Université. L'Etat, via les Ministères de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur, est également impliqué dans la conception de la Grande Bibliothèque et de son financement.

II. Le marché de maîtrise d'œuvre

Le marché attribué présente les caractéristiques suivantes :

- Le titulaire est le groupement constitué ainsi :

Mandataire :	Pascale GUEDOT Architecture
Architecte associé :	Architectures AMIOT LOMBARD
BE Structure :	IGB
BE Fluides :	Louis CHOLET
Economiste :	ECB
Acousticien :	AIDA

- Le montant du marché initial : 5,19 M € HT, soit 6,23 M € TTC (valeur 2019).
- Le marché concerne une mission de base complète de maîtrise d'œuvre, avec engagement du respect du programme (fonctionnalité), des objectifs techniques (qualité environnementale notamment) et du coût travaux.
- Le coût objectif des travaux : 29,5 M € HT (valeur 2019).
- Les taux de tolérance : 3 % en phase études et 2 % en phase chantier.

III. L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Suite aux deux ajournements de l'avant-projet sommaire (APS) de la construction de la future Grande Bibliothèque et aux compléments transmis par la maîtrise d'œuvre, le Bureau communautaire de Grand Besançon Métropole réuni le 12 mars 2021 a acté la validation de cette phase, ainsi que l'augmentation de l'estimation financière des travaux, initialement de 29,5 M € HT en phase concours (valeur décembre 2019), estimation fixée à 34,2 M € HT lors du rendu du dossier APS en juillet 2020 et à présent de **33 M € HT** (valeur juillet 2020).

Ce nouveau montant des travaux prend en compte les modifications suivantes du programme :

- changement de classement du bâtiment en ERP de catégorie 1 permettant d'accueillir plus de 1 500 personnes (prévu initialement au programme en catégorie 2) ;
- amélioration des performances énergétiques (stores extérieurs, rafraîchissement, par géothermie, des locaux par les planchers et la diffusion d'air frais, panneaux photovoltaïques) ;
- réalisation des études d'exécution de tous les lots par les entreprises en phase travaux (estimées à 650 000 € HT).

Ainsi que les optimisations suivantes :

- amélioration de la compacité du bâtiment (suppression d'un niveau et optimisation des surfaces : 10 369 m² au concours contre 9 827 m² à l'APS) ;
- optimisation de la structure (métal à la place du béton, portées réduites avec des poteaux et précision concernant la localisation des espaces de consultation et stockage permettant l'optimisation des surcharges de planchers) ;
- conception des verrières et des protections solaires de type Brise Soleil Orientable (BSO) suivant le rendu de l'étude de modélisation du désenfumage en cas d'incendie des deux atriums ;
- optimisation des choix des matériaux et des luminaires ;
- assouplissement des consignes de conservation de six magasins et optimisation des équipements techniques de l'ensemble des magasins (ayant également une incidence sur le coût de fonctionnement) ;
- réduction de la surface protégée contre l'incendie par brouillard d'eau (sous réserve de la validation du contrôleur technique) ;
- suppression des écrans de cantonnement dans l'hypothèse d'un désenfumage par l'atrium (validation conditionnée par le rendu de l'étude de modélisation de l'incendie) ;
- suppression du désenfumage mécanique des plateaux (validation conditionnée par le rendu de l'étude de modélisation de l'incendie).

Et confirme la prise en compte :

- de l'aménagement du parvis sur l'avenue du 8 mai 1945 ;
- du mobilier intégré (agencement et rayonnages mobiles de type Compactus des magasins).

De plus, il a été demandé à Mme GUEDOT, architecte mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, de bien vouloir poursuivre le travail concernant la conception du bâtiment afin de :

- minimiser le recours aux équipements techniques palliant l'inconfort potentiel des locaux en période estivale et de dimensionner les réseaux pour permettre l'installation future d'équipements techniques complémentaires ;
- s'assurer de la possibilité d'utiliser la nappe phréatique et sécuriser les locaux situés au rez-de-jardin contre les éventuelles remontées de la nappe phréatique ;
- respecter impérativement lors de la remise de l'APD, la nouvelle enveloppe financière des travaux de **33 M € HT** validée en phase APS, en poursuivant la recherche d'économies.

Suivant la validation du nouveau montant des travaux à 33 M € HT, le forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre évolue à partir de la mission APD. Les phases ESQUISSE, DIAGNOSTIC et APS ont été réalisées et rémunérées.

La différence du montant du coût de l'objectif des travaux acté dans le marché initial de maîtrise d'œuvre par rapport au montant validé du dossier APS est donc de **3,5 M € HT** (valeur juillet 2020). D'après le taux de rémunération de la mission de base du marché de maîtrise d'œuvre de 17,38 % et le pourcentage des missions restant à réaliser, représentant 86,53 % de la mission de base (hors ESQUISSE, DIAGNOSTIC et APS), le montant des honoraires complémentaires s'élève à la somme de **526 362 € HT** (3,5 M € HT x 86,53 % des 17,38 % de la mission de base).

Il convient par conséquent de conclure un avenant n°1 ayant pour objet l'acceptation de la proposition d'honoraires d'un montant de **526 362 € HT**.

Le montant total de la mission de base est à présent de **5 652 877 € HT** soit **6 783 452,40 € TTC**, représentant une augmentation du marché initial de **10,27 %**.

Le montant total du marché (y compris les missions complémentaires et tranches optionnelles) est à présent de **5 713 762 € HT** soit **6 856 514,40 € TTC**, représentant une augmentation du marché initial de **10,15 %**.

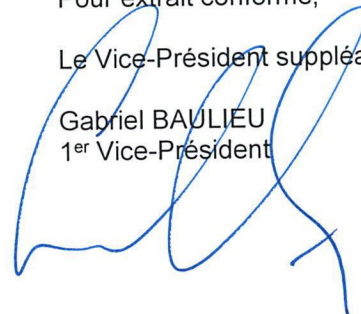
La CAO du 16 avril 2021 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la future Grande Bibliothèque.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0